



Réunion annuelle GIRN & SDA

8 novembre 2017

Le Majestic

Chamonix (74)

Territoire Alpin de Gestion Intégrée des Risques Naturels



Soutiens et partenaires :









La structure

- Syndicat créé le 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 16 / 12 / 2016
 - Objectif : créer un EPTB opérationnel exerçant la coordination et des missions opérationnelles GEMAPI et hors GEMAPI
 - Méthode : processus en 2 temps

1^{er} janvier 2017

- Mise à disposition des moyens du CD06
- Définition du schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) à l'échelle des bassins versants => réflexion sur l'architecture institutionnelle des acteurs de l'eau
- Définition des missions à transférer par les EPCI et contrats territoriaux
- Définition des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques et préparation des autorisations

1^{er} janvier 2018 exercice « à la carte » de tout ou partie des missions relevant de la compétence GEMAPI et des missions « hors GEMAPI » transférées par les EPCI à fiscalité propre et le Département selon le schéma SOCLE défini en 2017 (ruissellement, gestion de la ressource en eau, continuité écologique, restauration hydro morphologique, assistance technique...)

Périmètre et membres



Le périmètre environnemental

Les bassins versants des fleuves Var et côtiers Départements 06,04 et 83 5 300 km² 1.1 millions d'habitants 1 TRI / SLGRI - 7 PAPI 2 SAGE

Les membres (statuts)

Département 06
Métropole de Nice
4 Com. Agglo (Antibes,
Cannes, Grasse, Menton)
3 Com. Communes
7 Syndicats de rivières

<u>Objectifs</u>

Le programme d'actions prévoit notamment la conception et la mise en œuvre :

- d'un outil d'assistance gestion de crise pour les risques hydrométéorologiques
- d'un **outil d'appels en masse** des populations

Le rôle du Smiage est d'être porteur d'un marché (2 lots), de piloter sa mise en œuvre, d'appuyer techniquement les communes, d'organiser des formations relatives aux outils...

Il s'agit d'une « mise à disposition d'outils et de services » mais la gestion de crise et l'alerte des populations reste une compétence des communes.